

CONSEIL MUNICIPAL D'HERMANCE

Législature 2015-2020

*Procès-verbal de la
séance du 18 juin
2019*

N°38



Le Conseil municipal d'Hermance s'est réuni en session ordinaire à la demande du Maire, par convocation envoyée le 11 juin 2019.

Sont présents :

Les membres du Bureau :

Monsieur	Philippe	TAGLIABUE	<i>Président</i>
Monsieur	Denis	MEGEVAND	<i>Vice-président</i>
Madame	Chrystel	PION	<i>Secrétaire</i>

Les Conseillers municipaux :

Madame	Nathalie	BELENGER BRECHET
Madame	Anahita	BLANC-MEYLAN
Madame	Colette	CHEVALIER
Madame	Amélie	CITTADINI NAEF
Monsieur	Marc	FUHRMANN
Monsieur	Grégory	GARCIA
Monsieur	Gilles	MONNIER
Monsieur	Yvan	NEJAR
Monsieur	Olivier	PFORTNER
Monsieur	Pascal	RENAUD
Madame	Shirine	STRAUMANN

Pour l'Exécutif :

Madame	Karine	BRUCHEZ GILBERTO	<i>Maire</i>
Monsieur	Roland-Daniel	SCHNEEBELI	<i>Adjoint</i>
Monsieur	Thierry	VIDONNE	<i>Adjoint</i>

Public : 1



A l'ordre du jour :

1. **Approbation des Procès-verbaux des séances du 31 avril et 14 mai 2019**
2. **Communications du Bureau**
3. **Communications de l'Exécutif**
4. **Travaux des commissions :**
 - a. **Commission ad hoc Salle communale (06.05)**
 - b. **Commission RBE (28.05)**
5. **Parcelle 1943 – suite du projet**
6. **Propositions individuelles et questions**
7. **Huis clos - Naturalisation**

Monsieur le Président ouvre la séance à 19h30. Il souhaite la bienvenue aux membres du Conseil ainsi qu'au public venu assister aux débats.

1. **Approbation des Procès-verbaux des séances du 30 avril et 14 mai 2019**

Procès-verbal du 30 avril 2019

Monsieur NEJAR relève une erreur dans le pied de page, dans lequel il est inscrit 31 avril au lieu 30 avril 2019 et informe que le dernier paragraphe de la page 9 est inscrit à double.

A la page 5, 3^{ème} paragraphe, il est mentionné concernant la présentation des comptes 2018 : « *S'élèvent finalement à CHF 4'280'080.12, pour un budget de CHF 4'229'070.80, soit un léger **recul** de 1.19%. » ». Monsieur NEJAR précise qu'il ne s'agit pas d'un recul mais d'une augmentation des charges.*

Sous réserve de ces modifications, le procès-verbal du 30 avril 2019 est approuvé à l'unanimité.

Procès-verbal du 14 mai 2019

Le procès-verbal est approuvé par 11 voix pour, 0 contre et 1 abstention.

2. **Communications du Bureau**

Madame PION annonce les dates du 2^{ème} semestre du Conseil municipal d'Hermance :

- 24 septembre 2019
- 29 octobre 2019 – présentation du budget
- 12 novembre 2019 – vote du budget
- 10 décembre 2019

Monsieur MONNIER rappelle à Madame PION qu'il avait été envisagé d'agender une séance du Conseil municipal en fin août.

Madame PION indique que cela avait évoqué dans le cas où il y aurait une délibération à voter. Elle précise également que le Conseil municipal ne peut se réunir en séance ordinaire qu'à partir du 1^{er} septembre.

Monsieur TAGLIABUE annonce qu'une séance sur l'avancement de chantier de la salle communale a eu lieu hier soir (17.06.19). Il suggère à la commission des Finances de se réunir fin août si besoin.



3. Communications de l'Exécutif

Dégradations dans le village

Madame le Maire informe que la Commune a déposé plainte en raison de tags effectués dans le village ce weekend.

Crèche intercommunale

Elle annonce aussi que la crèche intercommunale a été inondée samedi. Les employés sont allés sur place dimanche afin d'assurer l'ouverture du lendemain.

La Magistrate rappelle les deux projets de crèche, le premier à Collonge et l'autre à Corsier. Les architectes mandatés pour mener à bien les concours, sont respectivement MDT architectes et Monsieur SERAFIN. Les appels d'offres ont été publiés le 17 juin sur le SIMAP. Le comité du groupement essaye de travailler en parallèles pour les deux crèches. Quant au jury se réunira début août afin de désigner les lauréats des deux concours.

Qualité de l'eau du Léman

Madame le Maire informe que le CIPEL a publié comme chaque année son bulletin de qualité de l'eau (Commission internationale pour la protection des eaux du Léman). Cette dernière est d'excellente qualité pour la plage ainsi qu'à l'embouchure.

Salle polyvalente (cantine scolaire) et local des pompiers

Monsieur SCHNEEBELI informe que les travaux de la salle polyvalente sont bientôt terminés. La cérémonie pour la passation de commandement des pompiers se déroulant derrière l'école, l'Adjoint propose à ceux qui le voudraient, d'admirer le travail effectué dans la salle polyvalente et le nouveau local des pompiers lors de cet évènement. Il ajoute que la salle communale sera utilisable dès la fin de l'été et tient à remercier les mandataires ainsi que le responsable du Service technique, Monsieur DARDEL, pour le suivi de ce chantier, les délais ayant été respectés.

Madame le Maire informe que lors de l'assemblée générale de l'APEH qui a eu lieu la veille (17.06.19), il a été convenu que la Mairie avec la collaboration de l'association de parents, organiseraient le jour de la rentrée scolaire, lundi 26 août 2019, un café/croissants à 7h15 durant lequel la nouvelle cantine sera inaugurée. La Magistrate annonce que les parents et les élèves y sont invités, tout comme les membres du Conseil municipal.

Salle communale

Monsieur SCHNEEBELI annonce que le chantier avance et que le quart des travaux a été fait. Après 90% des adjudications, le devis général est actuellement respecté et il suppose qu'il restera à l'équilibre.

L'Adjoint partage son contentement quant au soutien unanime de la Commission ad hoc lors de la séance du 17 juin pour la pose de containers enterrés à côté de la salle communale. Il exprime également la satisfaction d'avoir entendu que si le montant de CHF 123'000.- devisé pour les containers



enterrés devait créer un dépassement du budget de rénovation de la salle, cette somme ferait l'objet d'un crédit complémentaire à la fin des travaux.

Plan de site

Monsieur SCHNEEBLI explique le déroulement des prochaines étapes en ce qui concerne le plan de site. L'enquête technique arrive à terme, un retour de ce dernier se fera en Commission UCA, avant l'enquête publique qui elle, devrait débuter en septembre. Les retours de l'enquête publique seront traités avant un préavis. Puis, le dossier repartira au Conseil d'Etat pour validation, au début de l'année 2020, normalement lors du premier trimestre.

Arrosage

Monsieur VIDONNE rappelle que pour l'arrosage du Quai, de la Plage et du chemin des Fossés, la Commune pompe l'eau du lac. L'ensemble de l'arrosage fonctionne parfaitement et le personnel du STIC (Service technique intercommunal) a reçu une formation pour entretenir l'installation.

Fontaine rue du Nord

L'Adjoint informe que le haut de la fontaine qui avait été saccagé est toujours chez le marbrier. Dès qu'elle sera réparée, elle sera remise en place.

Marquage

Monsieur VIDONNE explique que les marquages de places de parc à la ruelle des Grèbes ne sont pas en adéquation avec la sortie de la propriété de Monsieur TOURETTE. La Commune a demandé au service concerné (OCT) de mener une enquête en interne, et il s'est avéré qu'une erreur a été commise, le département modifiera le plan et prendra à sa charge la correction du marquage.

Floraison

Suite aux intempéries du weekend dernier, l'Adjoint informe que le personnel communal a travaillé jusqu'aux petites heures du matin afin de nettoyer les dégâts causés par la tempête. En ce qui concerne les fleurs du débarcadère qui sont légèrement abimées, l'Adjoint informe qu'il ne sera pas nécessaire de les remplacer.

Désherbage

Monsieur VIDONNE demande un peu d'indulgence concernant le désherbage. Il rappelle que la Commune n'utilise pas de produit chimique (glyphosate) et que ce travail, principalement manuel, prend du temps.

Plage d'Hermance

L'Adjoint informe qu'en accord avec le responsable du Service technique et Monsieur SEFIU, la remise en état des terrains de pétanque sera faite courant juillet.

Matériel communal

LE STIC a reçu la semaine passée le nouveau tracteur/tondeuse/chasse neige et recevra cette semaine la nouvelle balayeuse.

Travaux



Monsieur VIDONNE explique que des problèmes sont survenus auprès de différents propriétaires de maisons sises à la ruelle des Galleries. En effet, après une prospection demandée par la commune, il est apparu que plusieurs bâtisses n'étaient pas correctement raccordées aux réseaux d'eau usée et pluviale (séparatif). Ces anomalies proviennent d'un manquement du Canton qui n'a pas effectué de contrôle à l'issue des travaux des collecteurs. C'est pourquoi, Monsieur DARDEL et l'Adjoint seront très attentifs aux discussions entre le Canton et les entreprises afin de savoir à qui les charges incomberont.

Monsieur VIDONNE explique la raison de l'absence du totem à l'entrée du chemin des Bois. Après plusieurs endommagements, il a été décidé de le retirer en attendant de trouver une solution. La propriété communale étant étroite à cet endroit, il est difficile de déplacer ledit totem sans empiéter sur les parcelles privées adjacentes.

Pour ce qui est des travaux de la boulangerie, au 544 route d'Hermance, ceux-ci arrivent à bout touchant. La chaudière à mazout a été supprimée après une utilisation complète durant l'hiver et la dernière introduction de gaz est actuellement en cours. Les fenêtres de la boulangerie vont être remplacées par du double vitrage par la maison Aguet. L'Adjoint indique avoir demandé à la régie d'organiser une visite durant laquelle cette dernière, Monsieur DARDEL et lui-même, visiteront les habitants du bâtiment et vérifieront que tout est en ordre.

STIC

L'Adjoint informe que le STIC a représenté la Commune à la commission intercommunale Arve et Lac de Mobilitri.

Travaux SIG

Monsieur VIDONNE informe que la Commune profitera des fouilles effectuées par les SIG, en vue de l'installation du nouveau transformateur électrique pour y ajouter des tubes qui pourraient servir dans le futur (par ex. : fibre optique).

Il signale que l'électricité du village date des années 71-75 ce qui engendre, notamment au Bourg-Dessus, des problèmes de câblages. C'est pourquoi, l'occasion sera également saisie durant ces travaux pour poser un tube en attendant de savoir s'il est possible de trouver une solution solaire pour les lanternes actuelles. Il ajoute que la Commune négociera le goudronnage avec les SIG.

Monsieur MEGEVAND rend attentif qu'à l'entrée du chantier de la salle communale donnant accès au Quai, la signalétique est fautive. Un panneau indique qu'il s'agit d'un chemin pour piéton alors que c'est une zone piétonne.

Monsieur VIDONNE indique que le nécessaire sera fait.

Madame PION précise que cette information avait déjà été transmise et a été rappelée hier aux architectes à l'issue de la séance de la commission ad hoc.

Monsieur MONNIER souhaite savoir si la signalisation de chantier posée sur la route de Chevrens restera en place durant l'été ?

Monsieur VIDONNE explique que les éléments posés empêchent les automobilistes de rouler sur les accotements et qu'il est prévu de les retirer dès que le trafic dû aux chantiers sera moins dense.



Monsieur FUHRMANN revient sur le sujet du totem, il se rappelle que Monsieur VIDONNE avait discuté avec Monsieur Michel PIUZ pour une éventuelle vente d'une bande de terrain.

Monsieur VIDONNE répond que suite à diverses conversations sur les possibles ventes, Monsieur Raphaël PIUZ a fait savoir qu'il ne souhaitait pas vendre.

Monsieur FUHRMANN informe Monsieur VIDONNE que sur un plan, on constate des places de parking en épis vers la propriété de Monsieur PIUZ.

Monsieur VIDONNE est étonné, car il n'y a pas d'emplacement de stationnement en épis à cet endroit.

4. Travaux des commissions :

a. Commission ad hoc Salle communale (06.05)

Il n'y a aucune question concernant le procès-verbal du 6 mai 2019.

Monsieur RENAUD profite de ce point pour parler brièvement de la Commission qui s'est déroulée la veille. Il rappelle que 90% des soumissions sont rentrées et que le budget est actuellement respecté. Il reste env. CHF 300'000.- sur la réserve de CHF 480'000.-, somme qui permettrait d'entamer le projet des containers enterrés.

Si la réserve susmentionnée n'est pas impactée par divers imprévus à venir, la modification du type de bois prévu pour la terrasse en bois pourrait être évoquée. En effet, Monsieur RENUAD rappelle que l'essence prévue dans la soumission est le mélèze, lequel est assez fragile et demande beaucoup d'entretien. Le Conseiller indique que si la Commune peut se le permettre, il serait bien de choisir un autre bois tel que le chêne ou du bois IPE. Le premier étant relativement cher, Monsieur RENAUD pencherait plutôt pour de l'IPE, lequel est très résistant et demande peu d'entretien. Néanmoins, la plus-value serait de CHF 70'000.-

Au terme de la séance, la Commission est d'avis que s'il devait y avoir un dépassement aux CHF 6 millions prévus initialement, le Conseil voterait un budget complémentaire.

Monsieur RENAUD informe que la fin des travaux est prévue pour fin juin 2020, mais qu'il a été annoncé un retard de 3 semaines. Le Conseiller souligne que la commission a insisté sur le fait qu'il était important que les travaux soient terminés dans les délais, notamment pour les promotions scolaires, le 1^{er} août ou encore le Jazz sur la Plage. Il demande à Madame le Maire si la Commune aura la possibilité d'organiser à nouveau cette manifestation à la Fondation Brocher.

Madame le Maire informe ne pas avoir demandé à la Fondation si les manifestations pouvaient être reconduites en 2020. Elle estime qu'il serait préférable de patienter que celles de cette année soient terminées.

Monsieur RENAUD indique que selon les architectes, la buvette ne pourra pas ouvrir avant la fin des travaux. L'aménagement actuel ayant un coût, une solution est recherchée pour l'exploitation de la buvette l'année prochaine.

L'ouverture de la buvette pour le 15 mai avait été indiquée aux architectes et leur a été répétée lors de la séance d'hier. Monsieur TAGLIABUE précise que ces 3 semaines de retard peuvent être rattrapées durant la dernière année qui reste de travaux et que les architectes doivent impérativement œuvrer dans ce sens.



Monsieur RENAUD signale que pour l'organisation des manifestations, il faudra tout de même prévoir des alternatives en cas de retard.

Monsieur NEJAR rend attentif que la réserve mentionnée, n'est pas réellement une réserve mais un poste « divers et imprévus » rencontré dans tous les chantiers. Pour les aménagements complémentaires, tels que les containers enterrés, l'idée serait de trouver des économies dans le budget et ne pas uniquement compter sur cette réserve de « divers et imprévus » qui risque d'être consommée durant les travaux.

Monsieur SCHNEEBELI comprend les questions et enjeux liés à l'organisation des manifestations. Toutefois, il est encore trop tôt pour évaluer la date de fin de chantier avec certitude. C'est pourquoi, l'Adjoint estime qu'il sera plus simple de se projeter d'ici la fin de l'année. En effet, à ce moment-là, la moitié des travaux aura déjà été effectuée et les adjudications auront toutes été réceptionnées. Cela étant, l'Adjoint précise que les mandataires seront encouragés à faire le maximum pour que la marge « divers et imprévus » ne soit pas utilisée.

Concernant l'ouverture du Bar de la Plage, Monsieur SCHNEEBELI précise que si la possibilité d'ouvrir ce dernier n'est pas incompatible avec la sécurité du chantier alors il ne devrait pas y avoir de problème. Cependant, il souligne que dans tous les cas, c'est la sécurité du chantier qui primera.

Monsieur MONNIER souhaiterait que dans le procès-verbal de la commission d'hier soit bien inscrit les moins-values ainsi que les plus-values.

Monsieur SCHNEEBELI informe que le tableau du devis général sera mis à jour avec les dernières adjudications et transmis à la commission. Ce dernier présentera les dépenses, et leurs plus-values/moins-values par rapport notamment au poste de « divers et imprévus ».

Monsieur RENAUD indique que les moins-values exprimées lors de la séance d'hier, seront inscrites dans le procès-verbal.

b. Commission RBE (28.05)

Faisant suite à l'interrogation de Monsieur NEJAR concernant le projet mobiltri - la suppression de la levée mensuelle au porte-à-porte - Monsieur VIDONNE confirme qu'il s'agit bien des encombrants.

L'idée étant de mettre le Mobiltri sur la parcelle 1943, Monsieur NEJAR souhaiterait savoir si une solution de rechange a été envisagée dans le cas où un projet verrait le jour sur ladite parcelle.

Monsieur VIDONNE répond par la négative.

Madame CITTADINI NAEF demande si la collecte des déchets de jardin restera telle quelle.

Monsieur VIDONNE indique que si dans le procès-verbal il n'est pas indiqué que les déchets de jardin seront levés par la déchetterie itinérante, alors il n'y a pas de modification.

Répondant à l'interrogation de Madame CITTADINI NAEF concernant l'agrandissement du parking situé sur la parcelle 1943, Monsieur VIDONNE rétorque que la commission a donné un préavis défavorable.



Monsieur NEJAR revient sur l'interrogation de Madame CITTADINI NAEF relative aux déchets de jardin, il relève que dans le procès-verbal, à la page 1, 3^{ème} paragraphe, il est mentionné : « Les ménages et les entreprises pourraient amener tous leurs déchets, gratuitement pour les premiers, qu'il s'agisse des encombrants, **des déchets de jardin**, ... ». Il comprend donc que la levée des déchets de jardin sera supprimée et le Conseiller exprime son mécontentement.

Monsieur VIDONNE rappelle que dans les Cantons du Valais et de Vaud, les habitants amènent leurs déchets de jardin à la déchetterie. Il ajoute également qu'il s'agit d'un pas en avant en direction des dispositions fédérales (taxe au sac). La Commune aurait préféré un ESREC (Espace de récupération du Canton) à la Pallanterie au Mobiltri, sachant que celui de la Praille (Carouge) est voué à disparaître et que le plus proche se trouvera alors à Châtillons (Bernex). Il revient concernant la levée des déchets de jardin et précise qu'avec le projet Mobiltri en place, il sera tout de même possible pour les privés de contacter le mandataire pour organiser une levée à domicile, mais ce sera à leur charge.

Monsieur NEJAR explique que lorsqu'il effectue la tonte ainsi que la taille de son jardin, il peut remplir deux containers de 300 kg chacun. Une charge impossible à évacuer personnellement.

Monsieur VIDONNE répète que ces mesures sont déjà effectives dans les Cantons du Valais et de Vaud et pour leurs habitants l'évacuation personnelle des déchets de jardin n'est pas impossible. Et si cela semble compliqué, il y a également le service évoqué précédemment, de levée à domicile en cas de déchets trop volumineux.

Monsieur NEJAR traduit les propos de son préopinant par un report des coûts de la levée des déchets sur les habitants.

Monsieur VIDONNE n'est pas d'accord. Selon lui, il s'agit d'un choix écologique, mais il entend que cela ne soit pas pratique pour tous, voir compliqué pour certains et qu'il faille changer les habitudes. Il rappelle que ce sont des discussions sur un projet et qu'aucune décision n'a été prise. La Commune pourra le cas échéant, selon ses besoins, ajouter une/des prestation/s supplémentaire/s avec des coûts additionnels.

Selon remarque de Monsieur FUHRMANN lors du PV du 24.09.19 et suite à la réécoute de l'enregistrement de la séance du 18.06.19, Monsieur RENAUD indiquait que l'argument écologique n'étant pas adéquat dans la mesure où il était prévu de supprimer la tournée d'un camion mais que ce dernier serait remplacé par le balai de 300 véhicules venant amener les déchets à évacuer.

Monsieur TAGLIABUE souligne que rien n'a été décidé et confirme à Monsieur NEJAR que ses remarques ont été entendues.

Madame le Maire explique que le Mobiltri permettra aux habitants de ne pas avoir à se déplacer jusqu'à un ESREC et de pouvoir déposer leurs encombrants plus régulièrement et selon leurs besoins.

Monsieur VIDONNE complète en informant que selon les statistiques, chaque année il y a une augmentation des déchets par habitant.

Monsieur RENAUD souhaiterait savoir si la seule raison au préavis défavorable pour le projet d'agrandissement du parking est le budget de ce dernier.

Madame STRAUMANN confirme que le coût projeté de travaux ainsi qu'un éventuel projet de développement sur ladite parcelle ont conduit la commission à émettre un préavis négatif.



Madame CITTADINI NAEF fait remarquer une erreur dans le procès-verbal, au point 3. Il est inscrit : « 30 places de vélo, 132 places de vélo électrique et 62 places de scooter seraient aménagées » alors qu'il est question de « 30 places de **vélo/vélo électrique**, **132 places de voitures**, 62 places scooter ».

5. Parcelle 1943 – suite du projet

Monsieur NEJAR informe que suite aux différentes conversations sur la nature du projet, celui-ci sera intergénérationnel à destination essentiellement des habitants d'Hermance.

Des erreurs ou mauvaises évaluations des besoins ont été constatées dans d'autres projets à Meinier, qui ont conduit à créer des logements non adaptés au type de population souhaité.

Afin de ne pas se baser sur une typologie de logement aléatoire pour un projet d'une telle envergure, le Conseiller a pris contact avec la société E-Consulting. Cette dernière évalue en termes démographiques et sociologiques, les besoins par rapport aux cibles visées et aide à choisir les types de logement, de construction, loyer etc.

La première proposition pour un mandat d'étude fait état d'un montant de CHF 20'000.- HT. Le Conseiller admet que le montant est conséquent et va tenter de négocier un rabais. Toutefois, il est d'avis que vu l'importance du projet, la Commune ne peut se permettre de faire des erreurs et doit s'entourer de professionnels.

Monsieur RENAUD se dit favorable à la démarche mais uniquement si une solution est trouvée pour financer le parking public.

Madame le Maire considère que cette étude permettrait d'avoir des chiffres plus précis, avec des informations sur les éventuelles dépenses et recettes.

Madame CHEVALIER se demande s'il y a eu une avancée dans la demande faite à la Fondation Hans Wilsdorf pour un financement.

Madame le Maire explique que durant la rencontre, la conversation avait débouché sur la fermeture du village. Elle rappelle que le but poursuivi par ladite fondation n'est pas de financer un parking mais de promouvoir la préservation du patrimoine en supprimant le trafic/stationnement des rues du village. Madame CHEVALIER rappelle qu'une question était restée en suspens : « est-ce que la commune serait prête à faire des concessions pour le village afin d'obtenir un financement ».

Monsieur NEJAR indique que les deux commissions doivent se réunir à nouveau afin d'émettre un avis.

6. Propositions individuelles et questions

Madame le Maire invite les Conseillers à lire le rapport de la Cour des comptes concernant la police de proximité et la police municipale qui sera publié le 25 juin.

Elle évoque également la problématique des « charges contraintes » que le Canton entend déléguer aux Communes, soit la prise en charge de CHF CHF 20 millions.- pour 2020, CHF 50 millions.- pour 2021 et CHF 90 millions pour 2022, lesquelles ne seront accompagnées d'aucune compétence. Une séance explicative est prévue demain (19.06.19) à l'ACG, néanmoins, le comité a décidé de ne pas entrer en matière.



Monsieur SCHNEEBELI demande au président du Conseil qu'un vote de principe soit effectué ce soir pour les containers enterrés de la salle communale, avec renvoi à la commission des Finances.

Monsieur TAGLIABUE procède au vote de principe, pour l'exécution d'un éco-point de 4 containers enterrés à côté de la salle communale, avec le renvoi à la commission des Finances.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité la réalisation de ces 4 containers enterrés.

Monsieur MONNIER souhaiterait savoir si la commission peut se réunir début septembre/octobre pour discuter de la rampe de plage pour les personnes à mobilité réduite.

Monsieur TAGLIABUE indique être en contact avec le bureau ADAo qu'il doit rencontrer la semaine prochaine pour une proposition d'honoraires et une pré-étude pour la rentrée.

Madame le Maire demande si la pré-étude concerne l'entièreté de la plage.

Monsieur TAGLIABUE explique que le rendez-vous consiste à aborder ledit sujet, en incluant les aménagements de la plage, afin de connaître les incidences financières pour l'étude.

Monsieur MONNIER réitère sa demande et souhaite savoir si la commission se réunira alors en fin août.

Monsieur TAGLIABUE confirme.

Monsieur RENAUD demande aux membres du Conseil qu'elles sont les personnes qui s'occuperont du bar du 1^{er} août.

Le Conseiller fait également suite au courriel transmis par Monsieur TAGLIABUE concernant les logements à Corsier, dans lesquels sont essentiellement logés des familles. Il estime que la Commune sous-estime l'arrivée massive des nouveaux habitants et notamment des enfants. Il souligne qu'en 2 à 3 ans il va y avoir une augmentation de 300 à 400 personnes à Hermance.

Pour compléter les propos de son préopinant, Madame PION informe que dans le cadre de Prés-Grange, la Commune de Corsier a contacté le SRED (Service de recherche et d'éducation) qui effectue des projections afin de cibler les besoins des Communes en crèches et écoles primaires. La Commune étant trop petite, ledit Service a informé qu'il pourrait entrer en matière si les Communes de la région Arve et Lac se regroupaient. Sur la base d'un recensement des projets immobiliers qui vont être construits dans la région une projection de la capacité d'accueil pourra être faite. Cependant, le SRED ne sera pas capable de donner des informations précises par Commune.

Madame le Maire signale qu'actuellement l'école d'Hermance a une réserve de 24 élèves, soit une classe. Elle souligne aussi que l'école a été agrandie il y a 10 ans, mais qu'il n'y a pas eu d'élève supplémentaire malgré l'augmentation constante de la population. Selon la Magistrate, le plus important à envisager par rapport à la venue de tous ces nouveaux habitants est leur intégration dans le village.

Pour Madame CHEVALIER la circulation routière est déjà compliquée et le sera d'autant plus avec l'augmentation des habitants, notamment sur la route de Chevrens.

Faisant suite à la remarque de Madame CHEVALIER, Monsieur SCHNEEBELI indique avoir réfléchi avec Monsieur VIDONNE, à modifier les sens de circulation dans ledit secteur.



Monsieur TAGLIABUE estime que le problème principal de la circulation, ne sont pas les habitants d'Hermance mais ceux qui circulent à travers le village.

Madame CHEVALIER est d'accord.

Suite à la remarque de Monsieur RENAUD concernant le nombre d'enfants en attente de places en crèche, Madame PION informe que 58 enfants entre 0 et 4 ans sont en âge d'entrer en crèche pour Hermance.

Monsieur RENAUD informe que le concert de samedi 15 juin a été annulé en raison des mauvaises conditions météo. La prestation a été décalée au mardi 25 juin à 19h. Il invite les membres du Conseil à être présents.

En ce qui concerne la plage d'Hermance, Monsieur RENAUD se demande si le fait que la plage de la Savonnière devienne payante et l'ouverture de la plage des Eaux-vives auront un impact sur l'affluence à la plage.

7. Huis clos – Naturalisation

Le président du Conseil prononce le huis clos et demande au public de bien vouloir se retirer.

Le président lève la séance à 20h45.

Donika Merlino
Procès-verbaliste

Philippe Tagliabue
Président du Conseil

Chrystel Pion
Secrétaire du Bureau